

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 3 JUIN 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

24-06-154

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en rayant 9.5.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

24-06-155

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, Il EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-06-156

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2024, Il EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Remise d'une œuvre de Jean-Jacques Jutras

Madame Andrée Jutras, sœur de monsieur Jean-Jacques Jutras, remet à la Ville une sculpture réalisée par son frère.

4.2 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Chaque année, le 15 juin, des communautés du monde entier se réunissent pour souligner la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Elles sensibilisent le public à cette problématique et encouragent les gens à adopter des comportements bienveillants.

4.3 Caribous

Le gouvernement du Québec a déposé le plan de protection du caribou. La MRC de la Haute-Gaspésie demande de prolonger la période de consultation entre le gouvernement et les acteurs du milieu afin de trouver un compromis acceptable pour tous. Les acteurs sont, entre autres, la filière éolienne, les travaux sylvicoles, les travaux d'entretien. Pour le dernier, aucun contrat n'a été donné cette année, ce qui signifie qu'il n'y aura aucun travail sylvicole en 2025.

La MRC a donné différents mandats : l'un à Gaétan Lelièvre pour la préparation d'un mémoire qui sera déposé en octobre, un à Raymond Chabot Grant Thornton pour calculer les pertes de revenu pour nos entreprises reliées à la mise en place des mesures de protection et finalement, un dernier à une firme de communication pour bien présenter la position de la Haute-Gaspésie.

4.4 Compost

Il y a eu une première remise de compost la semaine dernière. C'est le résultat d'une année de collecte. Les quantités étaient limitées pour cette première remise, car on ne savait pas quelle serait la demande. Il y aura d'autres remises de compost à la population.

Le maire mentionne que les villes ont des cibles à atteindre en matière de compostage et des subventions y sont reliées. Si nous n'atteignons pas les cibles, il y aura des pénalités imposées à la Ville. Nous avons donc tout intérêt à améliorer nos performances en matière de compostage et toute la population doit y participer.

4.5 Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec

Le maire souligne que 2 Annemontois ont reçu la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec. Il s'agit d'Emily Hansen pour le volet jeunesse et de Bruno Pelletier pour son bénévolat dans son milieu.

5.- Administration

24-06-157

5.1 Projet de regroupement d'offices municipaux d'habitation menant à la création de l'office d'habitation Fleuve et Marée

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants ;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat -

Les Méchins, l'Office d'habitation de la Mitis, l'Office d'habitation de la Matanie et l'Office d'habitation de La Matapédia ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisus, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts leur intention commune de se regrouper;

CONSIDÉRANT que le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, à l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, à l'Office municipal d'habitation d'Amqui, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, à l'Office d'habitation de la Mitis, à l'Office d'habitation de la Matanie et à l'Office d'habitation de La Matapédia, lesquels seront éteints;

CONSIDÉRANT que ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisus, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.

ADOPTÉE

24-06-158

5.2 Autorisation de paiement des sommes dues à Serge Paquet

CONSIDÉRANT la démission de Serge Paquet du poste de préposé à l'entretien en vigueur à partir du lundi 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Paquet dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 134,75 heures de salaire et avantages dues à monsieur Serge Paquet.

ADOPTÉE

24-06-159 5.3 Autorisation de paiement des sommes dues à Danny Lavoie

CONSIDÉRANT la démission de Danny Lavoie du poste de technicienne comptable en vigueur à partir du vendredi 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à madame Lavoie dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 136 heures de salaire et avantages dues à madame Danny Lavoie.

ADOPTÉE

24-06-160 5.4 Demande de reconnaissance pour l'exemption de taxes foncières présentée par la Légion Royale Canadienne, succ. 253 – Léopold Langlois auprès de la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT que, en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec peut exempter du paiement des taxes municipales certains organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT que, lorsqu'un organisme bénéficie d'une exemption, la Commission doit après 9 ans (taxes foncières) réviser l'exemption dans le cadre d'une révision périodique dans le but d'en permettre la reconduction;

CONSIDÉRANT que l'organisme la Légion Royale Canadienne, succ. 253 – Léopold Langlois pour son immeuble situé sur la 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts, a présenté une telle demande de révision de reconnaissance afin de conserver l'exemption de taxes foncières qui lui a été accordée il y a 9 ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a 90 jours à compter de ce jour pour transmettre à la Commission son opinion à l'égard de la demande de reconnaissance de l'organisme;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit prendre position à l'égard de cette demande et peut donc soit être favorable, défavorable ou neutre et s'en remettre à la décision de la commission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné;

Que la Municipalité confirme sa non-participation à une éventuelle audience concernant cette demande d'exemption de taxes.

ADOPTÉE

24-06-161

5.5 Demande de reconnaissance pour l'exemption de taxes foncières présentée par Exploramer auprès de la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT que, en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec peut exempter du paiement des taxes municipales certains organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT que, lorsqu'un organisme bénéficie d'une exemption, la Commission doit après 9 ans (taxes foncières) réviser l'exemption dans le cadre d'une révision périodique dans le but d'en permettre la reconduction;

CONSIDÉRANT que l'organisme Exploramer, pour son immeuble situé sur la rue du Quai à Sainte-Anne-des-Monts, a présenté une telle demande de révision de reconnaissance afin de conserver l'exemption de taxes foncières qui lui a été accordée il y a 9 ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a 90 jours à compter de ce jour pour transmettre à la Commission son opinion à l'égard de la demande de reconnaissance de l'organisme;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit prendre position à l'égard de cette demande et peut donc soit être favorable, défavorable ou neutre et s'en remettre à la décision de la commission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné;

Que la Municipalité confirme sa non-participation à une éventuelle audience concernant cette demande d'exemption de taxes.

ADOPTÉE

24-06-162

5.6 Autorisation de signature – Vente de terrain à Nancy Essiambre sur la 10^e Rue Ouest

CONSIDÉRANT que madame Nancy Essiambre demande à la Ville de lui vendre une parcelle de terrain afin de permettre l'agrandissement de son terrain et la mise aux normes d'un garage au 49, 10^e Rue Ouest;

CONSIDÉRANT que la valeur d'une parcelle de terrain de 122 m² a été fixée à 1 023 \$ par nos évaluateurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise la vente d'une parcelle de 122 m² du lot 5 517 384 du cadastre du Québec, à madame Nancy Essiambre, en contrepartie de la somme de 1 023 \$;

Que le conseil municipal autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de vente à intervenir avec madame Nancy Essiambre;

Que les frais et honoraires relatifs à la préparation des documents de transfert de propriété seront assumés par madame Essiambre.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

24-06-163

6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 39799, 39806, 39808 à 39810, 39922 à 39957, pour un montant de 217 652,90 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 39958 à 40056, pour un montant de 605 276,82 \$
- Pour un total de 822 929,72 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

24-06-164

6.2 Aide financière à l'Association du cancer de l'Est du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un don de 500 \$ à l'Association du cancer de l'est du Québec

ADOPTÉE

24-06-165

6.3 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs : Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie : 300 \$.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

24-06-166

7.1 Demande de dérogation mineure – 25-39 boul. Sainte-Anne Ouest

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nelson Tremblay ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De déroger à l'article 3.3.9.2 du Règlement de zonage 04-620 et accepter une zone tampon de 2 mètres au lieu de 5 mètres. La zone tampon devra être composée d'une clôture et d'une plantation d'arbres du côté extérieur.

CONSIDÉRANT la résolution 24-1164 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter de réduire la zone tampon à une largeur de 2 mètres avec la condition d'y construire une clôture et d'y effectuer une plantation d'arbres du côté extérieur.

ADOPTÉE

24-06-167 7.2 Demande de dérogation mineure – 414 route du Parc

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jacques David Mimeault ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De régulariser l'implantation d'une piscine dans la cour avant de la propriété alors que l'article 3.1.5.4.1 du Règlement de zonage 04-620 prescrit que les piscines doivent être situées dans les cours arrière ou latérales.

CONSIDÉRANT la résolution 24-1163 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de régulariser l'implantation d'une piscine dans la cour avant de la propriété.

ADOPTÉE

24-06-168 7.3 Demande de dérogation mineure – 326 route Bellevue

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Fernand Gagnon ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De régulariser l'implantation d'un garage à 3,90 mètres de la marge avant alors que l'article 5.4.2 du Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge avant de 9 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution 24-1162 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de régulariser l'implantation d'un garage à 3,90 mètres de la marge avant.

ADOPTÉE

8. Règlements

24-06-169 8.1 Adoption du Règlement 24-962 modifiant le plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-962 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 24-962 et de sa portée, à savoir que le but est de modifier le plan d'urbanisme numéro 04-626 en modifiant le plan intitulé « Les grandes affectations du territoire et densités d'occupation » faisant partie intégrante du

plan d'urbanisme numéro 04-626 de manière à créer une zone d'affectation du sol « Mixte » à même une partie de la zone d'affectation du sol « Résidentielle moyenne à forte densité » afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 20 B rue Thériault en un centre communautaire multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 27 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 24-962 modifiant le plan d'urbanisme 04-626 soit adopté suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

24-06-170

8.2 Adoption du second projet de Règlement 24-963 modifiant le règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-963 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 24-963 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone parcellaire, dont l'affectation du sol est Mixte, correspondant à une partie de la superficie du lot 4 325 369 du cadastre du Québec soit celle incluse dans le périmètre d'urbanisation afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 20 B rue Thériault en un centre communautaire multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 27 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le second projet de Règlement 24-963 modifiant le règlement de zonage 04-620, copie du projet de règlement est déposé au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

8.3 Avis de motion du Règlement 24-964 modifiant le règlement de zonage 04-620

Le conseiller RICHARD BUJOLD donne avis de motion du projet de Règlement 24-964 modifiant le Règlement de zonage 04-620 qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

24-06-171

8.4 Adoption du projet de Règlement 24-964 modifiant le règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-964 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 24-964 et de sa portée, à savoir que but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 pour établir des dispositions réglementaires qui auront pour but de régir le dégagement vertical dans tous les secteurs au plan de zonage qui sont touchés par la proximité de

l'aérodrome de Sainte-Anne-des-Monts. Le tout en conformité avec le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation publique prévue à l'article 125 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue le 26 juin à 10 h à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de Règlement 24-964 modifiant le règlement de zonage 04-620, copie du projet de règlement est déposé au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

24-06-172 9.1 Acceptation d'une soumission – Les Entreprises Mont-Sterling – Asphaltage par recouvrement

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-136 autorisant un appel d'offres public pour le resurfaçage des rues;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'asphaltage à Les Entreprises Mont-Sterling Inc. pour un montant de 190 284,77 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou surplus accumulé.

ADOPTÉE

24-06-173 9.2 Autorisation de paiement des sommes dues à Dany Vallée

CONSIDÉRANT la démission de Dany Vallée du poste d'opérateur de machinerie lourde en vigueur à partir du 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Vallée dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 158,75 heures de salaire et avantages dues à monsieur Dany Vallée.

ADOPTÉE

24-06-174 9.3 Embauche de Serge Chenel au poste d'opérateur sur liste de rappel

CONSIDÉRANT le besoin d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Serge Chenel au poste d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel, et ce, à compter du 27 mai, à l'échelon 6 de la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

24-06-175 9.4 Embauche de Raphaël Deschênes au poste d'opérateur

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-137 autorisant l'ouverture à l'interne du poste d'opérateur de machinerie lourde (52 semaines);

CONSIDÉRANT que deux employés ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT que les deux candidats possèdent les compétences et les qualifications requises pour le poste affiché;

CONSIDÉRANT ce qui précède et en conformité avec la clause 20.06a) de la convention collective de travail des employés, la Ville doit nommer le candidat ayant le plus d'ancienneté, soit Raphaël Deschênes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Raphaël Deschênes au poste d'opérateur de machinerie lourde à temps complet (52 semaines), à compter du 3 juin, à l'échelon 2 de l'échelle salariale et aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

9.5 Acceptation d'une soumission – Équipements Stinson – Traceur de ligne

Ce point est rayé.

10. Loisirs

24-06-176

10.1 Autorisation de signature – 2^e version de l'Entente concernant la halte routière du secteur Tourelle

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du terrain de la halte routière du secteur Tourelle;

CONSIDÉRANT que monsieur Karl Leclerc occupe ce terrain et y opère un casse-croûte en vertu d'une entente qui prenait fin en mai 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour reconduire l'entente avec monsieur Leclerc pour une période de deux ans qui prendra fin en mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec monsieur Karl Leclerc relativement à la halte routière du secteur Tourelle

ADOPTÉE

24-06-177

10.2 Acceptation d'une soumission - Réfection du bloc sanitaire au Parc du Petit-Bois – Marin Construction

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-142 autorisant un appel d'offres public pour la réfection du bloc sanitaire au Parc du Petit-Bois;

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) d'une valeur de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui confirme que deux soumissions ont été reçues et que la soumission la plus basse est celle de Marin Construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la réfection du bloc sanitaire du Parc du Petit-Bois proposé à la soumission de Marin Construction au montant de 114 073,60 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

- 24-06-178 10.3 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) – Sentier dans le parc de la Maison de la Culture
- CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter un projet pour l'aménagement d'un sentier dans le parc de la Maison de la Culture dans le cadre du Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA);
- CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA);
- Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts. Cette dépense sera prise à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;
- Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.
- ADOPTÉE
- 24-06-179 10.4 Acceptation d'une soumission - JML Toiles GR – Toiles protectrices pour les terrains de volleyball
- CONSIDÉRANT la résolution 24-02-04 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations au Parc des 4 saisons;
- CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de JML Toiles GR pour l'achat et la livraison de toiles protectrices pour les terrains de volleyball au montant de 11 842,43 \$, taxes incluses.
- ADOPTÉE
- 24-06-180 10.5 Autorisation de présenter une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la construction d'un lien sous le pont pour relier les parcs
- CONSIDÉRANT les récents aménagements des parcs du quadrilatère;
- CONSIDÉRANT le besoin d'un lien sécuritaire entre ces parcs séparés par la route 132;
- CONSIDÉRANT l'opportunité d'impliquer le ministère des Transports et de la Mobilité durable dès le départ dans le projet;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Lucie Bélanger à déposer une

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.

demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour planifier une rencontre pour présenter notre demande.

ADOPTÉE

11. Incendie

24-06-181

11.1 Acceptation d'une soumission – Ville de Matane – Appareils de protection respiratoire et cylindres d'air

CONSIDÉRANT l'opportunité de se procurer 12 appareils de protection respiratoire et 58 cylindres d'air usagés à la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT que la compagnie CSE Incendie & Sécurité Inc. a confirmé à la Ville que ces appareils de protection respiratoire sont conformes à l'ancienne norme NFPA puisqu'ils ont été fabriqués avant 2016 et donc conformes pour leur utilisation actuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de la Ville de Matane, pour un montant de 25 000 \$, le tout, sans taxes applicables.

ADOPTÉE

Le maire mentionne qu'il s'agit de la dernière séance du conseil pour la greffière, Me Sylvie Lepage après 32 ans au sein de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-06-182

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h50.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
